

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de GRESSWILLER

Plan local d'urbanisme

Modification n° 1

Par arrêté municipal du 5 mai 2021, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Gresswiller pour une durée de 31 jours consécutifs, **du mardi 15 juin 2021 à 9h00 au jeudi 15 juillet 2021 à 12h00.**

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Elargissement des occupations et utilisations du sol admises en secteur de zone agricole Aa,
- Réduction de l'emprise de la zone UB située à l'Est du ban, le long du chemin de fer,
- Réduction de la zone UB, au lieu-dit Neuenberg (en limite de zone N),
- Modification de la délimitation de la zone IAUa de la rue des Acacias
- Reclassement d'un secteur de zone IAUC (rue des Eglantines) en zone UB,
- Modification des règles d'implantation des piscines par rapport aux limites séparatives (article 7) en zones UA, UB et IAU,
- Mise en place d'un emplacement réservé dans la zone N pour un ouvrage de rétention des eaux,
- Réduction de l'emplacement réservé n°14, suppression des emplacements réservés n°3 et n°4, élargissement de l'emplacement réservé n°2 destiné à un chemin piéton le long du canal de la Bruche.
- Création d'un secteur de zone adapté à vocation de loisirs, sur la parcelle 6, section 11 située en zone A,
- Création d'une zone UM spécifique, réservée à l'activité de l'établissement militaire et, en conséquence, suppression du secteur de zone UBm,
- Modification du plan du règlement et du règlement suite à l'approbation du nouveau PPRI de la Bruche (arrêté Préfectoral en date du 28 Novembre 2019),
- Mise à jour du PLU suite à la suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols).

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur BUCHHEIT, Général de gendarmerie à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la mairie de Gresswiller.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé dans les locaux provisoires de la mairie, au 25 rue du Général de Gaulle 67190 GRESSWILLER, et accessible pendant

toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux provisoires de la mairie :

- lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h00
- mercredi de 16h30 à 18h30
- vendredi de 8h00 à 13h00

Les horaires d'ouverture pourront également être adaptés en fonction de l'évolution de la réglementation relative à la situation sanitaire.

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :
- Mercredi 30 juin 2021 de 17h00 à 20h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique dans les locaux provisoires de la mairie aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire LEGALCOM, à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/plu-modification1-gresswiller>.

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux provisoires de la mairie, au 25 rue du Général de Gaulle 67190 GRESSWILLER les :

- Mardi 15 juin 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 30 juin 2021 de 17h00 à 20h00
- Jeudi 15 juillet 2021 de 9h00 à 12h00

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera recommandé aux personnes souhaitant rencontrer le commissaire-enquêteur de prendre rendez-vous auprès de la mairie au plus tard la veille de la permanence.

Il sera également demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel.

Enfin, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place en mairie avec notamment la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé dans les locaux provisoires de la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur dans les locaux provisoires de la mairie, au 25 rue du Général de Gaulle 67190 GRESSWILLER
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
plu-modification1-gresswiller@registredemat.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/plu-modification1-gresswiller>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification du P.L.U. est la commune de Gresswiller représentée par son Maire Monsieur Pierre THIELEN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à l'adresse de ses locaux provisoires : 25 rue du Général de Gaulle 67190 GRESSWILLER.